

Le tableau 22 donne la statistique sommaire des conditions de travail des ouvriers et employés de la fabrication durant les années 1957 à 1961. Les pourcentages du tableau indiquent les proportions que forment les effectifs (ouvriers et employés) des établissements qui déclarent des produits particuliers par rapport au total de ces effectifs dans tous les établissements répondants. Ces proportions ne sont pas nécessairement celles des effectifs compris en réalité dans les divers articles.

En chacune des années 1957 et 1958 le nombre d'établissements indiqués comme ayant des ouvriers est identique à celui des établissements ayant des employés de bureau, alors qu'en 1959 et durant les années subséquentes ces nombres diffèrent. Cela tient à ce qu'en 1959 et durant les années subséquentes on a compté séparément les établissements ayant des ouvriers et les établissements ayant des employés de bureau, tandis que les années antérieures les établissements ont été comptés sans distinction entre établissements ayant et des ouvriers et des employés de bureau et établissements ayant des ouvriers ou des employés.

22.— Conditions de travail des ouvriers et employés de la fabrication, 1957-1961

Détail	1957	1958	1959	1960	1961
COUVERTURE					
Ouvriers					
Fabriques répondantes..... nombre	6, 105	6, 240	7, 902	8, 028	8, 320
Ouvriers..... " "	804, 953	758, 943	819, 401	809, 736	778, 475
Employés de bureau					
Fabriques répondantes..... nombre	6, 105	6, 240	7, 658	7, 732	8, 012
Employés..... " "	224, 941	226, 973	229, 233	234, 618	242, 360
OUVRIERS (pourcentages)					
Horaire hebdomadaire régulier					
40 heures et moins.....	66	70	70	70	72
Plus de 40 et moins de 44.....	11	9	9	10	8
44.....	5	4	5	4	4
45.....	9	8	8	8	8
Plus de 45 et moins de 48.....	2	2	1	1	1
48.....	4	4	4	4	4
Plus de 48.....	3	3	3	3	3
Travailleurs à la semaine de 5 jours.....	88	88	89	90	90
Vacances payées					
Deux semaines.....	95	95	94	86 ¹	88 ¹
Après 1 an ou moins.....	18	23	23	20	23
2 ans.....	13	14	14	14	13
3 ans.....	30	23	23	26	26
4 à 5 ans.....	31	23	26	25	25
Autres périodes.....	3	2	3	1	1
Trois semaines.....	68	73	71	72	72
Avant 10 ans.....	1	4	5	6	7
Après 10 ans.....	5	8	8	11	19
11 à 14 ans.....	2	4	4	4	6
15 ans.....	51	50	47	45	35
20 ans.....	5	4	3	2	2
Autres.....	4	3	4	4	3
Quatre semaines.....	12	16	26	31	33
Après 25 ans.....	10	12	22	25	27
Autres.....	2	4	4	6	6
Vacances qui ne varient pas suivant la longueur de service					
1 semaine.....	1	1	1	12 ¹	11 ¹
2 semaines.....	5	5
3 semaines.....	7	6
Fêtes statutaires payées.....	97	97	95	96	96
1 à 5.....	11	10	10	10	9
6.....	7	6	7	5	6

Renvoi à la fin du tableau, p. 796.